



Distr. générale
4 juin 2018
Français
Original : anglais

Vingt-quatrième session

Conseil, deuxième partie de la session

Kingston, 16-20 juillet 2018

Point 6 de l'ordre du jour

**Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant
à la Commission juridique et technique conformément
au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention
des Nations Unies sur le droit de la mer**

**Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant
à la Commission juridique et technique conformément
au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention
des Nations Unies sur le droit de la mer**

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins est invité à prendre note du fait qu'Andrés Sebastián Rojas (Argentine), membre de la Commission juridique et technique, a démissionné le 17 mai 2018. M. Rojas avait été élu membre de la Commission le 22 juillet 2016 (voir [ISBA/22/C/29](#)) pour un mandat de cinq ans commençant le 1^{er} janvier 2017.
2. Conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et au paragraphe 3 de l'article 80 du Règlement intérieur du Conseil, en cas de décès, d'incapacité ou de démission d'un membre de la Commission avant l'expiration de son mandat, le Conseil élit, pour la durée du mandat restant à courir, un membre de la même région géographique ou représentant la même catégorie d'intérêts.
3. Le paragraphe 3 de l'article 163 de la Convention et l'article 81 du Règlement intérieur du Conseil disposent que les membres d'une commission doivent avoir les qualifications requises dans les domaines relevant de la compétence de celle-ci et que, afin de permettre aux commissions d'exercer leurs fonctions efficacement, les États parties désignent des candidats de la plus haute compétence et de la plus haute intégrité, ayant les qualifications requises dans les domaines pertinents.
4. Dans une note verbale datée du 1^{er} juin 2018, la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Autorité internationale des fonds marins a informé le secrétariat de l'Autorité que Martín Mainero, conseiller auprès du Bureau du conseiller juridique du Ministère argentin des relations extérieures et du culte, était



proposé comme candidat pour le siège vacant de la Commission. Le curriculum vitæ de M. Mainero est joint en annexe à la présente note.

Annexe

Curriculum vitae*

Martín Mainero (Argentine)

Date de naissance 3 septembre 1976

Formation

2005-2006 Instituto del Servicio Exterior de la Nación (Institut diplomatique du Ministère argentin des relations extérieures)

1996-2003 Université de Buenos Aires
Diplôme de droit, spécialité droit international public

Expérience professionnelle

Depuis 2018 Conseiller, Bureau du conseiller juridique, Ministère argentin des relations extérieures

2012-2018 Chef de la Section politique, Ambassade de l'Argentine au Mexique

2007-2012 Troisième Secrétaire, Bureau du Conseiller juridique, Ministère argentin des relations extérieures

Activités universitaires

2009-2010 Chargé de cours en droit international public

Master en relations internationales, Université d'El Salvador

2008-2009 Chargé de cours en droit pénal international

Master en relations internationales, Université de Buenos Aires

Langues parlées

Espagnol, anglais, français et portugais

* Les curriculum vitae ne sont pas revus par les services d'édition.